

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **8 février 2021 à 15 h 55**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 18 janvier 2021
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2021)-A-59-2 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Support Checkpoint - contrat d'entretien et de soutien
 - 5.3. Emergentsys - renouvellement de contrat
 - 5.4. PG Solution inc. - renouvellement de contrat
 - 5.5. Don à la Fondation Tremblant
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Embauche d'un directeur service du génie - Service des travaux publics
 - 6.3. Embauche d'un coordonnateur des communications - Service des communications et relations citoyennes
 - 6.4. Embauche temporaire du directeur adjoint au Service de police - amendement au contrat de travail
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Liste des engagements
 - 7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2020
 - 7.4. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2021
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Domaine Saint-Bernard - réfection d'immeubles - remboursement des frais

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

- 9.2. Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital
 - 11.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative aux cartes Accès Mont-Tremblant et Expérience Mont-Tremblant et les camps de jour
 - 11.3. Campagne d'amnistie de frais de retard - bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent
 - 11.4. Autorisation d'événements
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant - entente bureaux accueil touristique 2021
 - 14.2. Office du tourisme région Mont-Tremblant - entente promotion touristique 2021
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 18.1. Carte interactive - aide aux restaurateurs
 - 18.2. Sentiers
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 15 h 55.

CA21 02 016

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

- 1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
- 2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
- 3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

3. PROCÈS-VERBAL

CA21 02 017

3.1. Séance ordinaire du 18 janvier 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 janvier 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA21 02 018

4.1. Règlement (2021)-A-59-2 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a eu une modification depuis le dépôt du projet de règlement qui consiste à ajouter les mots « lorsqu'applicable » à l'article 6 du chapitre 1 et que ce changement n'est pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-A-59-2 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA21 02
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CA21 02 019

5.2. Support Checkpoint - contrat d'entretien et de soutien

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix auprès du fournisseur affilié par Checkpoint pour le renouvellement de contrat d'entretien et de soutien pour les solutions Checkpoint;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer de gré à gré à ESI Technologies de l'information inc. le contrat d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2021, au montant total de 59 299 \$, taxes en sus, et réparti comme suit :

Progiciel	Montant
Service de Police	
Checkpoint - Souscription et support coupe-feu (5937335)	21 004 \$
Checkpoint - Protection sécurité mise à jour (5937335)	15 065 \$
Checkpoint - Surveillance événements et rapports (5937335)	1 597 \$
Checkpoint - Protection postes client (5937335)	342 \$
Checkpoint - Management des Blades (5937335)	7 386 \$
Autres services	
Checkpoint - Souscription et support coupe-feu (6945516)	7 194 \$
Checkpoint - Protection sécurité mise à jour (6945516)	2 548 \$
Checkpoint - Protection postes client (6945516)	4 163 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 020

5.3. Emergensys - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujets à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer de gré à gré à Emergensys le contrat d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2021, au montant total de 31 563 \$, taxes en sus, le tout conformément au document de demande de prix :

Progiciels	Montant
Interface téléphonique SIT	6 375 \$
Répartition police assistée par ordinateur	7 512 \$
Gestion téléavertisseurs	3 055 \$
Gestion du personnel	2 213 \$
Activité quotidienne	250 \$
Cartographie du territoire	3 821 \$

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

Carte d'appel véhiculaire Police	6 260 \$
Licence Oracle centre primaire	584 \$
Licence Oracle centre secondaire	313 \$
Phase 2 : CSR et règlements municipaux	1 180 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 021

5.4. PG Solution inc. - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer de gré à gré à PG Solutions inc. le contrat d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2021, au montant total de 95 928 \$, taxes en sus, le tout conformément au document de demande de prix :

Progiciel	Montant
Financier - AccèsCité Finance	37 849 \$
En Ligne - AccèsCité UEL	7 637 \$
Territoire - AccèsCité Territoire	35 796 \$
Cour - Unicité et BD	9 193 \$
Transphère	1 970 \$
Première Ligne	3 483 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 022

5.5. Don à la Fondation Tremblant

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-130-00-649 pour effectuer cette dépense, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, à l'organisme mentionné ci-dessous :

Organisme	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
Fondation Tremblant	Campagne de financement 2021	2 000 \$

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA21 02
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service des travaux publics - Service de police - Service des communications et relations citoyennes

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaires
2021-02	Monsieur Félix Paquette	Temporaire	Préposé aux patinoires	17 janvier 2021	9 semaines - surveillance lac Mercier
2021-06	Madame Lizane Jean	Temporaire	Brigadière	28 janvier 2021	Démission du titulaire du poste
2021-08	Madame Karine Boudrias	Temporaire	Commis-réceptionniste	1 ^{er} février 2021	Pré retraite du titulaire du poste
2021-01	Monsieur David Prévost Labrosse	Régulier	Préposé à l'entretien des immeubles et des équipements	8 février 2021	Nouveau poste accordé au budget

CA21 02 023

6.2. Embauche d'un directeur service du génie - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur service du génie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Nicolas Telmosse concernant son embauche, à titre

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de directeur service du génie pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 024

6.3. Embauche d'un coordonnateur des communications - Service des communications et relations citoyennes

Modifiée par
la résolution
CA21 03 043

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnateur des communications au Service des communications et des relations citoyennes;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Barbara Campbell concernant son embauche à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de coordonnateur des communications pour les besoins du Service des communications et des relations citoyennes, la date d'embauche est à être déterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA21 02 025

6.4. Embauche temporaire du directeur adjoint au Service de police - amendement au contrat de travail

CONSIDÉRANT la décision de la Ministre de la Sécurité publique concernant la desserte policière et la période transitoire qui s'est amorcée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger l'embauche de monsieur Jean Trudel, à titre de directeur adjoint au Service de police afin de combler les besoin du service selon les termes de l'amendement au contrat de travail à intervenir, et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA21 02 026

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 au montant de 379 997,49 \$ et pour le mois de janvier 2021 au montant de 89 062,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 027

7.2. Liste des engagements

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 472 146,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CA21 02 028 7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2020

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2020 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides;

De verser une contribution à l'Office municipal d'habitation des Laurentides, au montant de 4 891 \$ pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2342. Cette contribution représente la différence entre le 10 % du déficit imputable à la Ville de Mont-Tremblant, soit un montant de 6 411 \$, duquel un montant de 1 520 \$ a déjà été versé à l'Office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 029 7.4. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2021

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2021 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 2 615 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

9. TRAVAUX PUBLICS

CA21 02 030

9.1. Domaine Saint-Bernard - réfection d'immeubles - remboursement des frais

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard relative au réaménagement des espaces pour assurer le respect des exigences reliées à la pandémie de la COVID-19;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard une aide financière au montant de 20 000 \$, exonéré de taxe (poste budgétaire 02-701-51-970), représentant les coûts et la dépense réelle reliés à l'exécution de travaux de réaménagement de certains locaux afin de respecter les exigences sanitaires reliées à la COVID-19, et payable sur présentation et approbation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 031

9.2. Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer des travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût pour 2 ans (taxes en sus)
Beauregard Environnement Ltée	61 025 \$
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant Inc.	72 310 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Beauregard Environnement Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égout sanitaire et pluvial au montant de 61 025 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-320-00-524, 02-415-00-524, 02-415-01-524), pour un an avec option de renouvellement pour une année supplémentaire, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2021-07, et réparti comme suit :

- Année 2021 : 30 512,50 \$;
- Année 2022 : 30 512,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA21 02 032

11.1. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 6 de l'acte de fiducie d'utilité sociale créant la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, la Ville s'est engagée à transférer dans le patrimoine d'affectation un capital en argent, d'année en année, suivant un protocole d'entente à intervenir entre elle et la Fiducie;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CONSIDÉRANT que d'autre part, la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, aux termes de laquelle la Ville s'engage à lui verser pour l'année 2021 la somme de 250 526 \$, payable en deux versements égaux, les 25 février et 5 août 2021, et ce, afin de réaliser les fins auxquelles le patrimoine est affecté, dans l'intérêt général pour la collectivité, soit la protection écologique du Domaine Saint-Bernard et les fins à caractère social, culturel, patrimonial, récréatif, sportif, scientifique et éducatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 033

11.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative aux cartes Accès Mont-Tremblant et Expérience Mont-Tremblant et les camps de jour

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de l'acte de fiducie, la Ville transfère dans le patrimoine d'affectation fiduciaire, un capital en argent à chaque année, lequel doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT que la fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment celle à caractère social en permettant l'accès au Domaine Saint-Bernard aux citoyens et aux participants et personnel des camps de jour de la Ville;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature d'une entente de services à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2021 ayant pour objet notamment l'accès gratuit au site et aux installations sur présentation des cartes *Accès Mont-Tremblant* et *Expérience Mont-Tremblant* en vigueur ainsi qu'aux participants et au personnel d'animation de camps de jour de la Ville;

DE verser la somme de 47 788,70 \$, taxes applicables en sus, le 15 avril 2021, sous réserve de la signature de la présente entente par les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 034

11.3. Campagne d'amnistie de frais de retard - bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant souhaite récupérer les documents, dont la date de retour est échue, faisant partie des collections des bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent pour en faire bénéficier l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

De lancer une campagne d'amnistie pendant laquelle les abonnés des bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent pourront effacer leur dette de frais

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

de retard en retournant les documents qu'ils ont empruntés au comptoir de la bibliothèque Samuel-Ouimet ou dans la chute à livre d'ici le 1^{er} avril 2021;

Tout document ayant accumulé des frais de retard de plus de 6 mois et n'étant pas retourné d'ici cette date seront facturés au compte de l'abonné au prix coûtant, plus des frais d'administration de 7,50 \$ par document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 035

11.4. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Marche du pardon	Chevaliers de Colomb du Conseil 2377 Saint-Jovite	2 avril 2021	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Guignolée	Chevaliers de Colomb du Conseil 2377 Saint-Jovite	27 novembre 2021	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant

Le tout sous réserve et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur à la date des événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA21 02 036

14.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant - entente bureaux accueil touristique 2021

CONSIDÉRANT que la Ville désire continuer à soutenir l'accueil et l'information touristiques, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que l'Office touristique région Mont-Tremblant doit assurer la gestion administrative et opérationnelle de deux bureaux d'accueil touristique sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-971 pour effectuer ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. afin de soutenir l'accueil et l'information touristiques sur son territoire et de lui verser une

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

contribution pour l'année 2021 au montant de 457 068 \$, plus taxes applicables, incluant l'IPC de 0,8 % (année 2020 - province de Québec), selon les termes et obligations précisés à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 02 037

14.2. Office du tourisme région Mont-Tremblant - entente promotion touristique 2021

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite contribuer à la promotion touristique hors territoire afin d'accroître la notoriété de la destination, développer de nouveaux marchés touristiques et assurer la mise en marché des cinq pôles de « Destination Mont-Tremblant »;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-972 pour effectuer ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office de tourisme région Mont-Tremblant inc. aux termes de laquelle la Ville s'engage à verser une subvention au montant de 880 000 \$, pour la promotion touristique hors territoire, le développement de nouveaux marchés touristiques et la mise en marché des cinq pôles de « Destination Mont-Tremblant » pour l'été 2021 et l'hiver 2021-22, selon les termes et obligations précisés à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18.1. Carte interactive - aide aux restaurateurs

Monsieur le conseiller Danny Stewart mentionne que la carte interactive des restaurants de Mont-Tremblant remporte un vif succès. Déjà la carte a été consultée près de 10 000 fois. Continuez d'encourager nos restaurants locaux avec le prêt-à-emporter, la livraison ou le service à l'auto en vous rendant à villedemont-tremblant.qc.ca/resto.

18.2. Sentiers

Madame la conseillère Mélanie Matte mentionne que bien qu'il manque encore légèrement d'enneigement dans certains tronçons, 100 % du Domaine Saint-Bernard est maintenant accessible. Nos équipes continuent de redoubler d'efforts et d'espérer une belle bordée.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CA21 02 038

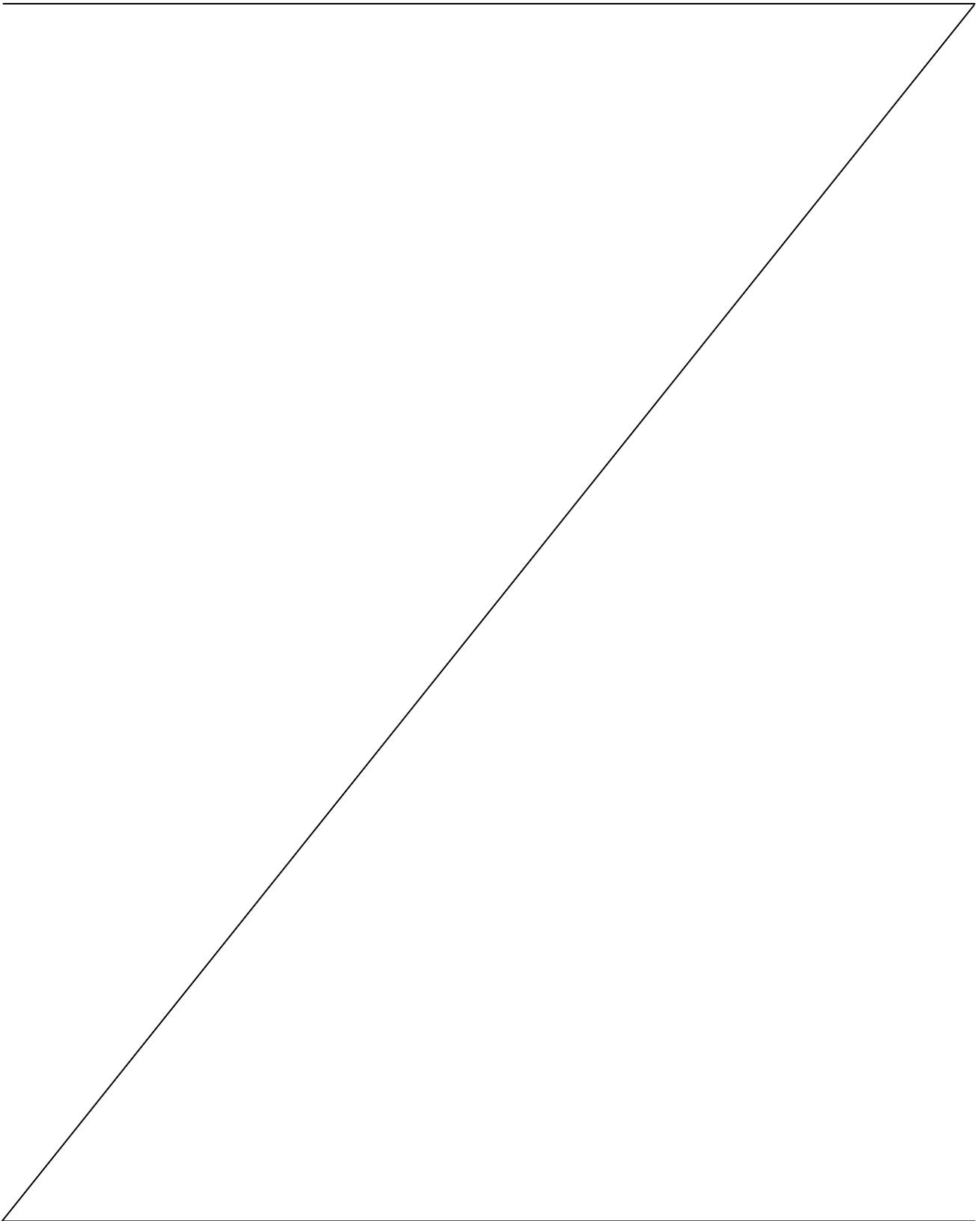
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Grefe